

OPERATION MUNICIPALE

**DISPOSITIF POUR L'INSTALLATION DE
« TROMPE L'ŒIL » SUR LES VITRINES
COMMERCIALES VACANTES**

REGLEMENT INTERIEUR

Dispositif valable du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020

Adopté par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2014

ARTICLE 1 : DUREE DU DISPOSITIF

L'opération mise en place débutera le 1^{er} Janvier 2015 et prendra fin au 31 Décembre 2020.

S'agissant d'une opération pluriannuelle, les financements à intervenir ultérieurement feront l'objet de programmes détaillés chaque année.

ARTICLE 2 : PERIMETRE RETENU

Le périmètre d'action de l'opération concerne en priorité la rue de Paris, la place de la Mairie et la place du Faubourg.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU DISPOSITIF MUNICIPAL

Ce dispositif consiste à la mise en place de « trompe l'œil », sur des vitrines commerciales vacantes, avec pour vocation de créer des effets visuels (perspective, profondeur) et ainsi d'atténuer l'effet négatif des locaux vacants.

Ce dispositif sera appliqué sous la forme d'un adhésif. La vitrine doit être en bon état pour permettre d'apposer l'adhésif.

La Commune de BORT-LES-ORGUES prendra à sa charge la réalisation et la pose des visuels sur lesquels apparaîtra le logo de la Ville de BORT-LES-ORGUES. Le motif de l'adhésif sera proposé par la Commune.

ARTICLE 4 : LES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF MUNICIPAL

Ce dispositif municipal s'adresse à :

- Tous les propriétaires d'un bien immobilier à usage commercial situé dans le périmètre défini à l'article 2 du présent règlement

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU BENEFIAIRE DU DISPOSITIF MUNICIPAL

Le bénéficiaire devra adresser une demande écrite à Madame le Maire en justifiant par tous moyens de la propriété du local concerné ainsi que de son caractère commercial.

Le bénéficiaire du dispositif s'engage à ne pas retirer les visuels apposés sur sa vitrine tant que le local ne sera pas utilisé à des fins commerciales, suite à une location ou une vente.

Un contrat d'engagement entre la Commune de BORT-LES-ORGUES et le bénéficiaire sera systématiquement signé.